



REF : IN21

DURÉE : 2 jours  
(incluant l'examen)

NBR.MAX : 8 pers.

TARIF : nous contacter

formation@fr.tuv.com

Tel +33 (0)1 40 92 23 29

**PUBLIC CONCERNÉ**

Sociétés agréées ou souhaitant se faire agréer par le COFRAC pour le contrôle des stockages de produits dangereux. Direct. indust., QSE, ...

**PRÉ-REQUIS**

Connaissance de la législation et des normes en rapport avec cet arrêté.

## Contrôle des détecteurs de fuites suivant l'arrêté du 18 avril 2008 - Formation initiale

**Objectifs de savoir**

Acquérir la connaissance du contexte normatif et réglementaire

Savoir interpréter les exigences normatives et réglementaires indispensables dans le contexte du contrôle des détecteurs de fuite.

**Objectifs de savoir faire**

Mettre en application ces connaissances sur des cas pratiques (sur cuve de démonstration)

**Méthodes pédagogiques**

Alternance d'exposés théoriques, d'illustrations par des cas concrets et d'exercices - Pratique sur cuve de démonstration

**Formateur**

Ingénieur industriel sénior - Expertise sur les citernes, contrôles des dépôts et stations services

Contrôle des réservoirs, accessoires et récupérateurs de gaz

Participation à la rédaction du projet de législation française sur le contrôle des détecteurs de fuite

**Sanction de la formation**

Une attestation de fin de formation et certificat (si satisfaction des critères de certification)

**Contenu de la formation****Programme :****1ère partie : La réglementation et les normes**

Arrêté du 18 avril 2008 et annexes

Arrêtés à prendre en compte dans les contrôles  
Normes de références.

**2ème partie : Étanchéité**

Définitions

- Qu'est-ce qu'une fuite ?
- Débits de fuites
- Différentes applications
- Méthodes de contrôles pour les réservoirs et les canalisations

À un instant t : Contrôle acoustique

- Contrôles hydraulique
- Contrôles gaz traceur
- Visuel
- Contrôle de porosité

Permanent : Détecteurs de fuites  
Classe 1 à 5.

Lois physiques utilisées.

Suite du programme sur la page 2.



## Contrôle des détecteurs de fuites suivant l'arrêté du 18 avril 2008 - Formation initiale

### Objectifs de savoir

Cf. Page 1

### Objectifs de savoir faire

Cf. Page 1.

### Méthodes pédagogiques

Cf. Page 1.

### Formateur

Cf. Page 1.

### Sanction de la formation

Cf. Page 1.

## Contenu de la formation (suite)

### 3ème partie : Technologie et équipement de contrôle

Comparaison des systèmes de détection de fuite

- Reconnus par la loi, les détecteur de fuites de classe 1 et 2
- Différences des classes 3 à 5.

Qu'est-ce que le contrôle d'un détecteur de fuite ?

- Mesures et valeurs à appliquer
- Obligations du raccord de contrôle

Classe 1

- Les 6 types et leurs utilisations
- Avantages
- Inconvénients

Classe 2

- Avantages
- Inconvénients
- Liquide d'espace interstitiel
- Obligation de la vanne de purge

Observation des lieux

Conformité d'une installation

2 Fiches de vulgarisation.

### 4ème partie : Exercices pratiques

## Modalités d'évaluation

- Épreuve écrite
- Épreuve pratique

## Le plus de TÜV Rheinland

Pratique sur cuve de démonstration

Examen théorique et pratique de validation des compétences

Possibilité en inter et en intra de combiner les modules **IN20** et **IN21** pour une formation certifiante sur 4 jours.